ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crimes contre l'humanité

Question écrite n° 107145

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la commémoration du 100e anniversaire du génocide arménien. En effet, l'année 2015 verra en Arménie l'organisation du 100e anniversaire du début du génocide des arméniens par le pouvoir turc d'alors. Notre pays a été un des premiers à s'engager pour la cause arménienne, comme il fut un des pays voisins de la Méditerranée à accueillir de très nombreux rescapés des massacres commis par l'armée turque, contre le peuple arménien. Notre pays se devrait donc d'être un des pays des plus actifs à préparer cette commémoration, qui sera un moment important pour l'histoire de l'humanité de se souvenir de ce premier génocide de l'histoire du 20e siècle. Cette commémoration pourrait être solennisée en la plaçant sous le haut patronage du chef de l'État. Il lui demande donc de lui indiquer quelle sera en ce domaine, l'action des pouvoirs publics.

Texte de la réponse

Perpétré à partir d'avril 1915, le génocide arménien s'est déroulé dans le contexte international de la Première Guerre mondiale. C'est donc dans le cadre des commémorations qui seront appelées à marquer le centenaire de ce conflit, et dont la programmation est à l'étude, que cet événement sera pris en considération.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107145
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4392
Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8583